

<http://www.fortcoulonge.qc.ca/REGLEMENT-La-gestion-contractuelle>



RÈGLEMENT : La gestion contractuelle

- Avis publics - Avis -



Date de mise en ligne : jeudi 24 janvier 2019

Copyright © Village de FORT-COULONGE - Tous droits réservés

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-249

Avis vous est donné par la soussignée directrice générale / secrétaire-trésorière de la Municipalité du Village de Fort-Coulonge, qu'à la séance ordinaire du 9 janvier 2018, le conseil a adoptée, par sa résolution numéro 2019-01-007, le règlement numéro 2018-249 intitulé

LA GESTION CONTRACTUELLE

Toute personne désirant prendre connaissance dudit règlement peut le faire à la Municipalité du Village de Fort-Coulonge au 134, rue Principale durant les heures d'ouverture, soit du lundi au vendredi entre 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h.

DONNÉ À FORT-COULONGE, QUÉBEC, CE 23E jour du mois de janvier 2019.

Ellen Boucher

Directrice générale /Secrétaire Trésorière